

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme JAMET Amélie.

Mme JAMET Amélie représentée par Mme CHARRIER Sophie.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Dominique

DCM2026-02-024 **Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois :**
Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Madame l'adjointe en charge de l'enfance - jeunesse informe le conseil municipal de la demande subvention 2026 de l'Espace de Vie Sociale du Nord Saumurois qui se décompose comme suit :

- 1) Fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 3–11 ans – L'Île aux Enfants et ACM adolescents – Relais Jeunes : 47 816 €
- 2) Accompagnement à la scolarité : 2 968 €
→ Soit 50 784€ pour l'enfance jeunesse.
- 3) Animation locale : 1 652 €

Toutefois, le budget prévisionnel présente un déséquilibre et indique, d'ores et déjà un besoin prévisionnel complémentaire de 4 809€ (la demande ne tient pas compte de cette somme).

Elle précise que la commission enfance jeunesse propose de reconduire, dans les mêmes termes, la convention d'objectifs et de moyen précédemment mise en place.

De plus, Monsieur le Maire rappelle qu'une avance de 22 000€ a été accordée par délibération n°2026-01-002 en date du 20 janvier 2026.

Le conseil municipal,

Considérant que les actions gérées par l'EVS entrant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Relais jeunes, mercredis loisir, petites vacances « île aux enfants – relais juniors 8-12 ans », coordination) et hors CTG pour le CLAS présentent un intérêt pour la commune,

Sur proposition des commissions finances et enfance-jeunesse,

Après analyse et en avoir délibéré :

Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ayant pour objet le développement des activités sportives, culturelles, de loisirs et éducatives à destination de l'enfance et la jeunesse de la commune de Brain sur Allonnes.

Décide d'accorder une subvention à l'association EVS sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :

Action enfance-jeunesse : Demande association 50 784€		Réalisé	Décision
50% au 1 ^{er} février	25 392€	22 000€	Solde à verser dès réception du bilan 2025 certifié par le commissaire aux comptes de l'association et signature de la convention d'objectifs et de moyens
25% au 1 ^{er} juin	12 696€		Versement en juin sous réserve de la réception des documents indiqués ci-dessus et après l'AG de l'association avec production de la composition du nouveau bureau et des rapports de l'AG
25% au 1 ^{er} octobre	12 696€		Si les documents indiqués précédemment ont été fournis
Animations locales : 1 652€			Dès signature de la convention

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Dominique TESSIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

